

b. Espèces

Sources : DOCOB, RNN Moëze-Oléron, INPN, LPO, Jean-Marc Thirion

D'après les données de la RNN, les espèces listées ci-dessous sont présentes aux abords du projet. La localisation des espèces dans chaque secteur est présentée dans la partie concernant chaque section. Leurs statuts d'inventaire et de protection sont détaillés dans les tableaux en annexe.

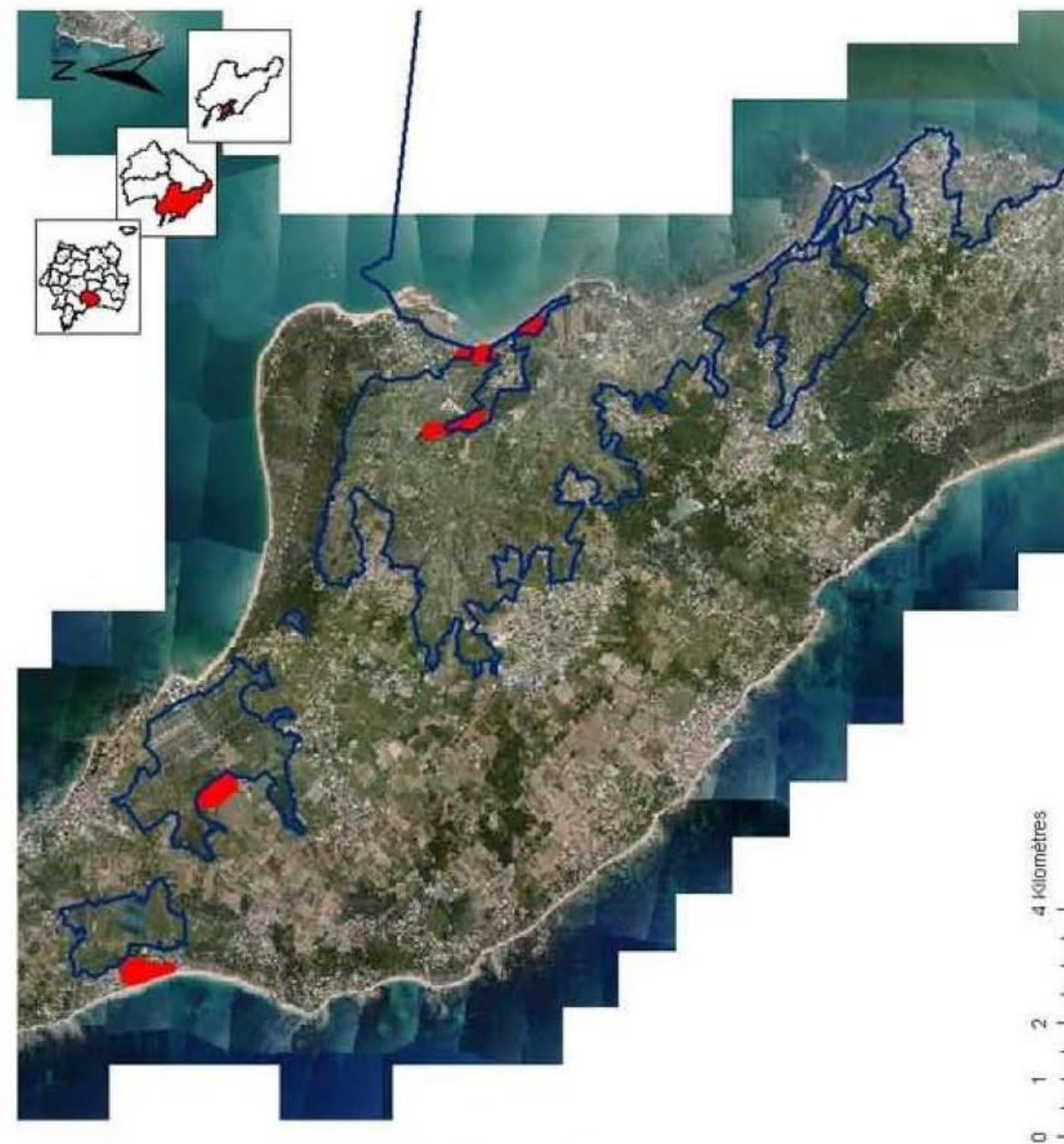
a. Herpétofaune

L'étude des peuplements faunistiques permet de déterminer quels sont les facteurs environnementaux qui influencent la richesse en espèces. La cartographie de la richesse spécifique en amphibiens montre que les sites les plus riches en espèces sont situés principalement à proximité d'arrivées d'eau douce (cours d'eau, sources,...) sur l'île d'Oléron.

Les espèces d'Amphibiens et de Reptiles sont présentes principalement dans le secteur de Fort Royer. On y recense : Le Pélodyte ponctué, la Rainette méridionale, le Lézard vert occidental, le Lézard des murailles, l'Orvet fragile, la **Coronelle girondine**, le Pélobate cultripède et la Vipère aspic.

Le **Pélobate cultripède** occupe le littoral atlantique dans une zone comprise entre le secteur de Soulac-sur-Mer au Sud et, ayant franchi l'estuaire de la Loire, le secteur de Saint-Nazaire jusqu'au Croisic au Nord (Lescure, 1989). Elle est présente dans l'île d'Oléron (Anthonioz *et al.*, 1999). Sur cette façade atlantique, **l'aire de répartition de Pélobate cultripède est en nette régression**, en grande partie du fait du développement de l'urbanisation (Thirion, 2002) entraînant un fractionnement, une dégradation, voire une disparition des sites de reproduction et de repos / chasse.

Sur l'île d'Oléron, les stations de suivi du Pélobate cultripède sont situées au Sud de Boyardville, à proximité de Fort Royer, de l'Aiguille, au Nord de Bellevue et au Nord de Saint Georges d'Oléron et aux Huttes sur la côte Est (cf. carte page suivante). Les secteurs de présence de l'espèce correspondent à des lentilles sableuses. Le Pélobate cultripède se reproduit à proximité, dans les marais arrière littoraux, ou au sein des dépressions humides dunaires, aussi bien en eau douce qu'en eau saumâtre.



SITE NATURA 2000
MARAIS DE BROUJAGE
(ET MARAIS NORD D'OLERON)
FR5400431

OBIOUS

DISTRIBUTION
DU PELOBATE CULTRIPÈDE

Limites de la ZSC
Localisation des stations

Sources :
OBIOUS, 2011
Copyright IGN BDortho, 2006

Carte 27 : Distribution du Pelobate cultripède sur l'île d'Oléron – Source : DOCOB

β. La flore

Parmi les espèces végétales faisant l'objet d'inventaire, on retrouve :

- Le Cynoglosse des dunes, *Omphalodes littoralis*, est une espèce pionnière des milieux xérophiles légèrement nitrophiles sur substrat sableux généralement enrichi en matière organique. Héliophile et thermophile, elle se rencontre principalement dans les microlésions du tapis végétal engendrées par un léger piétinement ou par des grattements de lapins. Du fait de son caractère pionnier, l'espèce supporte difficilement la concurrence végétale. Le Cynoglosse des dunes a été recensé aux abords de la route des Huîtres. A Oléron, les recensements 2015 ont mis en évidence une forte diminution du nombre de pieds du Cynoglosse des dunes. En 2014 et 2013, ~10 000 pieds avaient été recensés.
- La population d'Œillet de France *Dianthus hyssopifolus ssp. Gallicus* est continue entre Ostréa et La Brande, le long de la dune fixée. Il s'agit d'une plante annuelle dont les densités interannuelles sont variables.
- Le Statice à feuilles ovales, espèce d'intérêt communautaire, elle est présente aux abords de Fort Royer.
- La Filaria à larges feuilles ne fait pas l'objet d'inventaire, mais il s'agit d'une espèce végétale protégée en Poitou-Charentes (article 1) présente dans le secteur de la route des Huîtres et de Fort Royer.

γ. L'avifaune

Chaque année, la LPO procède à des suivis des oiseaux d'eau en migration postnuptiale et hivernage, et en migration pré-nuptiales et des oiseaux nicheurs.

- Oiseaux d'eau

Les vasières de Moëze-Oléron accueillent des populations importantes de limicoles, d'anatidés et de sternes.

Les Bécasseau variable, Courlis cendré, Huîtrier pie, Barge rousse, Barge à queue noire, Bécasseau de variable, Bécasseau maubèche, Bécasseau de Sanderling, Grand Gravelot, Petit Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Pluvier argenté, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Tournepierre à collier et Avocette élégante,..., et les Sterne pierregarin, Sterne naine et Sterne caugek disposent de reposoirs de marée haute à l'abri des dérangements, leur permettant d'attendre la marée basse pour s'alimenter.

Une vingtaine de reposoirs a été recensée entre la pointe de la Perrotine au Nord et la pointe des Doux au Sud. Ces reposoirs peuvent accueillir de nombreux oiseaux. Ainsi, ils peuvent être qualifiés en fonction de l'importance de leurs effectifs (< 2 000, entre 2 000 et 8 000, > 8 000 – cf. Carte 28 page 78). L'effectif de limicoles dans la RNN peut atteindre les 60 000 individus en janvier.

Ces reposoirs sont fréquentés toute l'année par différentes espèces (cf. phénologie en annexe). Citons pour exemple, l'Avocette élégante qui utilise les reposoirs en été, à l'inverse du Bécasseau variable, espèce migratrice qui hiverne dans le secteur et qui utilise les reposoirs sur une période allant de l'automne au milieu du printemps.



Figure 29 : Limicoles en reposoirs – Source : RNN Moëze-Oléron

Les Bernache cravant, Tadorne de Belon, Canard colvert, Canard chipeau, Canard souchet, Canard pilet, Canard siffleur, Oie cendrée et Sarcelle d'hiver fréquentent les herbiers à Zostères, ressource importante en période de nidification. Leurs effectifs peuvent varier avec les biomasses des herbiers à Zostères. En 2013, les biomasses de l'herbier à Zostères de la zone allant du Sud de Fort-Royet à la pointe des Doux avoisinaient les 70 kg/ha en septembre. Un protocole de suivi de l'herbier et de la **Bernache cravant**, *Branta bernicla*, a été élaboré. Les canards de surface migrent et hivernent dans la réserve, l'effectif d'anatidés peut atteindre les 20 000 individus en janvier.

- Oiseaux nicheurs

Parmi les oiseaux nicheurs recensés par la LPO, l'Echasse blanche, le Gravelot à collier interrompu, le Petit gravelot, la Chouette chevêche, le Hibou moyen-duc, le Petit duc scops, le Goéland argenté, le Goéland brun, le Gorgebleue à miroir, le Pipit rousseline sont cités sur la partie oléronaise de la réserve.

Entre 50 et 60 mâles chanteurs de Gorgebleue à miroir ont été recensés à Oléron.

Le Pipit rousseline est typiquement un oiseau de milieu ouvert, à végétation rase. Il se plaît dans les milieux semi-arides, fréquemment sablonneux ou rocaillieux. Il est présent sur les dunes littorales (notamment les dunes fixées), les prairies et pelouses calcaires rases,... Entre 2013 et 2015, 5 à 7 Pipit rousseline avec de nombreux jeunes à l'envol ont été recensés sur le trait de côte oléronais (cf. Carte 29 page 78).

Reposoirs de la réserve Moëze-Oléron



Légende

- Pistes du plan vélo III

Reposoirs

Effectifs

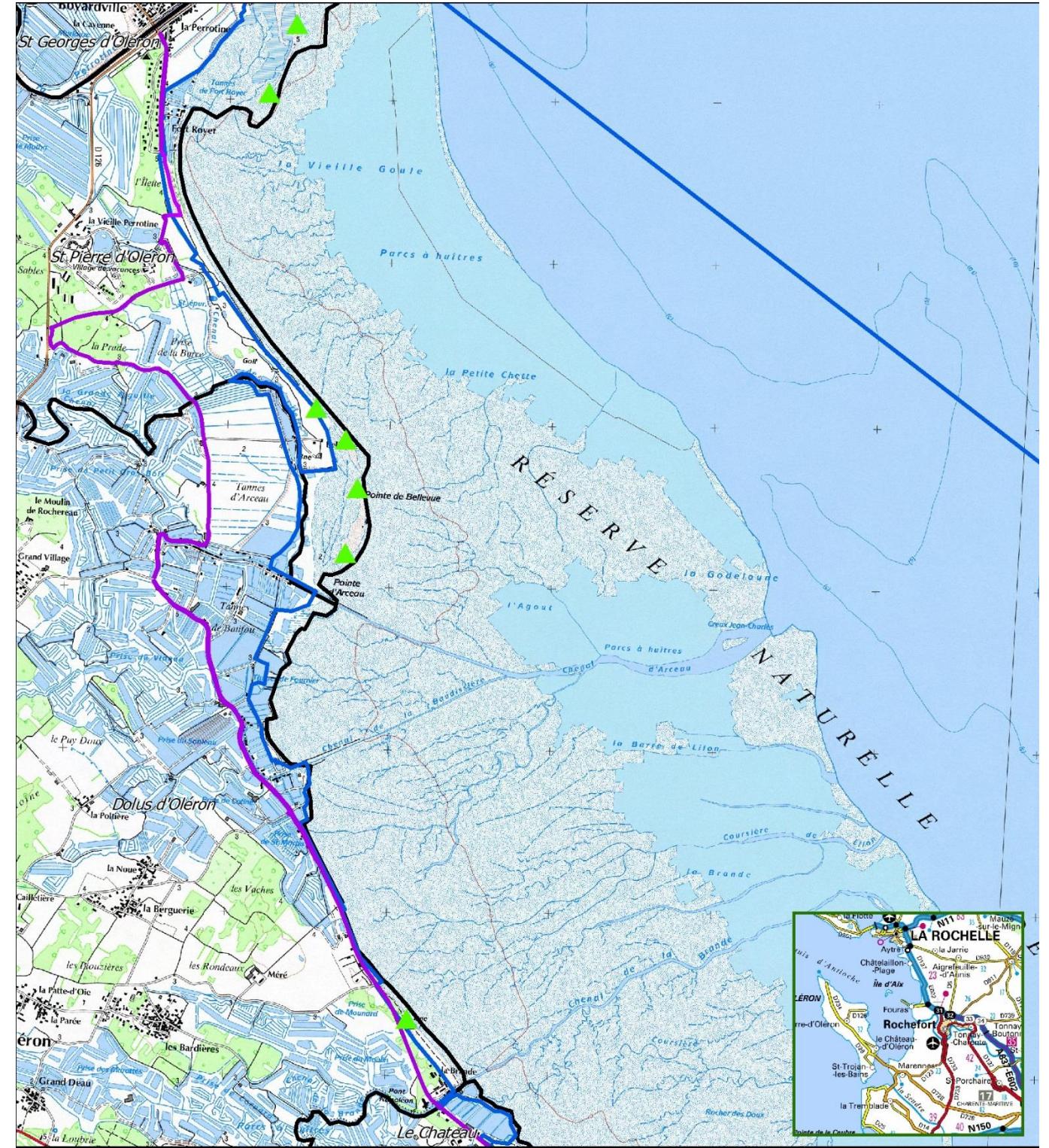
- < 2000
- 2000 - 5000
- 5000 - 10000
- > 10000

0 175 350 700 1050 Mètres

Projet : Plan Vélo III

Fond cartographique : BD ORTHO
Source des données : R.N.N. Moëze Oléron

Localisation des mâles chanteurs de Pipit rousseline



Légende

- Pistes du plan vélo III
- Mâle chanteur de Pipit rousseline

0 175 350 700 1050 Mètres

Projet : Plan Vélo III

Fond cartographique : BD ORTHO
Source des données : R.N.N. Moëze-Oléron

Carte 29 : Carte de localisation des mâles chanteurs de Pipit rousseline

- Comparaison des périodes de fréquentation de l'avifaune et des pistes cyclables

D'après les statistiques de fréquentation des pistes cyclables (cf. chapitre I.2.3.4. Statistiques de fréquentation des pistes cyclables à Oléron page 20), les pistes cyclables de l'île d'Oléron sont principalement fréquentées en période estivale.

Cette période correspond à l'arrivée de nombreuses espèces de Limicoles dans la réserve (cf. annexe 3) : Grand gravelot, Pluvier argenté, Tournepieuvre à collier, Barge rousse, Barge à queue noire, Chevalier gambette, Chevalier arlequin, Courlis cendré, Huîtrier pie et Avocette élégante.

Ces espèces fréquentent les reposoirs à marée haute, hors les cyclistes concentrent leurs déplacements sur deux plages horaires fixes (10h00 – 12h00 et 15h00 – 20h00). Les périodes de fréquentation des pistes cyclables ne concordent pas nécessairement avec la marée, ce qui limite le dérangement des oiseaux en reposoirs.

II.2.6. Les Arrêtés de Protection de Biotopes

Ils concernent deux zones remarquables l'une de 53 hectares couvrant le Marais d'Avail et le Bois de la Parée à Dolus d'Oléron, l'autre de 23 hectares à Saint Georges d'Oléron couvrant le Marais de la Maratte. Ces deux secteurs ont été retenus pour leur intérêt floristique et faunistique et font par ailleurs l'objet d'une classification en ZNIEFF.

Concernant le Marais d'Avail et le Bois de la Parée, l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°94-2875 du 16 décembre 1994 vient compléter les arrêtés interministériels du 24 avril 1979, du 17 avril 1981, du 20 janvier 1982 et du 19 avril 1988, interdisant tout enlèvement de populations animales et végétales protégées, leur destruction, leur transport, vente ou achat, ainsi que l'altération de leur biotope :

- par apport de matériaux divers ou rejet de substances toxiques,
- par comblement des fossés, chenaux et bassins, par drainage, retournement des sols,
- par assèchement du réseau hydraulique ainsi que par pompage ou toute autre forme de prélèvement.
- par atteinte à l'écosystème que constitue la roselière ; la cladiaie,
- par défrichement des espaces boisés ou par boisement,
- par construction de toute nature autre que celles pouvant être nécessaires au maintien d'un pâturage extensif ou à la sensibilisation du public à la protection de la nature. La réalisation d'un observatoire ornithologique au lieu-dit "Les Rivières d'Avail" pourra être autorisée ainsi que dans le même but la restauration, sans extension, d'une ancienne grange section BV parcelle n°349,
- par circulation avec des engins motorisés autres que ceux nécessaires à l'élevage extensif ou à l'entretien et la gestion courante du site (faucardage, entretien du réseau hydraulique...),
- par la pratique du camping caravaning, du bivouac, des sports nautiques ou de toute autre activité susceptible de nuire à la conservation de ce biotope.

L'article 4 de l'arrêté préfectoral de 1994 n'autorise que des plantations destinées à masquer le sentier de découverte ainsi que les abords des espaces d'accueil du public, à condition de n'utiliser que des espèces déjà présentes sur le site. L'article 5 de cet arrêté permet la création d'un itinéraire de découverte et de sensibilisation visant à inciter le

public à ne pas pénétrer le site du marais. L'article 6 prescrit le suivi annuel de l'évolution floristique et faunistique du site, lequel suivi doit être transmis au Préfet.

Date de dépôt du dossier : 14/02/2025
Demandeur principal : Communauté de Communes de l'île d'Oléron
Adresse du projet : Chemin rural de l'île du Douhet - Forêt du Douhet

Libelle : PA14_3_1.pdf environnement

Le Marais de la Maratte fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 3 août 1995 dont l'article 2 prend les mêmes dispositions que celles développées précédemment avec une clause supplémentaire interdisant la destruction de la prairie naturelle de la parcelle 378 (section AW). L'article 3 précise que les seules pratiques agricoles autorisées sur le site sont le pâturage de type extensif et la fauche des prairies naturelles.

Aucune section n'est concernée par ces Arrêtés de Protection de Biotopes.

II.2.7. Les Sites Inscrits et Classés

II.2.7.1. Les Sites Inscrits

Les Sites Naturels Inscrits concernent l'ensemble du littoral de l'île, par ailleurs préempté par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime, ainsi que plusieurs sites remarquables déjà évoqués dans l'inventaire des ZNIEFF. Cela témoigne de l'intérêt des Collectivités Locales pour assurer la préservation des sites naturels Oléronnais.

Les Sites naturels inscrits de l'île d'Oléron sont les suivants :

- Ensembles littoraux et marais,
- Moulin des Combes,
- Moulins de Saint Pierre (de Coivre...).

II.2.7.2. Le Site Classé de l'île d'Oléron

L'île d'Oléron, avec une superficie de 17 500 hectares, est la plus grande île de la façade atlantique. Le site classé concerne les 8 communes de l'île et couvre une superficie de 21 800 hectares : 14 700 hectares sur la partie terrestre de l'île (soit 84 % de sa surface totale) et 7 100 hectares sur le domaine public maritime (cf. carte suivante).

Située sur le littoral de la Charente-Maritime, elle présente un condensé des milieux et des paysages littoraux (plages, marais, estrans...) et un patrimoine bâti très riche (phare, citadelle, port ostréicole, moulins...). L'île se compose de nombreux milieux qui, indépendamment les uns des autres, offrent une grande diversité d'ambiances et possèdent des qualités paysagères certaines. Les milieux forestiers particuliers des contextes littoraux, les marais salants pour certains reconvertis à l'ostréiculture et à l'élevage, l'estran vaseux, les platiers rocheux, les paysages agricoles îliens, sont des milieux pittoresques reconnus.

L'originalité de l'île réside dans l'étroite imbrication entre ces milieux, et dans leur densité sur ce territoire cerné par les eaux. L'intérêt du site émane également du travail de l'homme et de sa capacité à exploiter ce territoire en harmonie avec le milieu : techniques de protection littorale et de fixation de la dune, agriculture, ostréiculture.

Le classement de l'île d'Oléron permet ainsi d'assurer la protection de ce site d'exception, la reconquête de certains paysages dénaturés et d'offrir la plus grande pérennité possible à l'intention de protection. Après plus de 20 ans de démarches, l'île a été classée au titre des articles L.341-1 et suivants du code de l'environnement. Le résultat de nombreuses années de travail des agents de la DREAL en étroite relation avec les collectivités locales et les services départementaux de l'État (préfecture, direction des territoires et de la mer, architecte des bâtiments de France). S'ouvre à présent l'ère de la gestion du site, qui appelle l'implication résolue des acteurs locaux dans une démarche partenariale.

Sections concernées par le site Classé Île d'Oléron : toutes - **Linéaire concerné** : ~ 50 km
Sections concernées par le site Inscrit Ensemble littoraux et marais : 6, 7, 8, 49, 58, 62, 63, 71, 72, 76 - **Linéaire concerné** : ~ 1,5 km

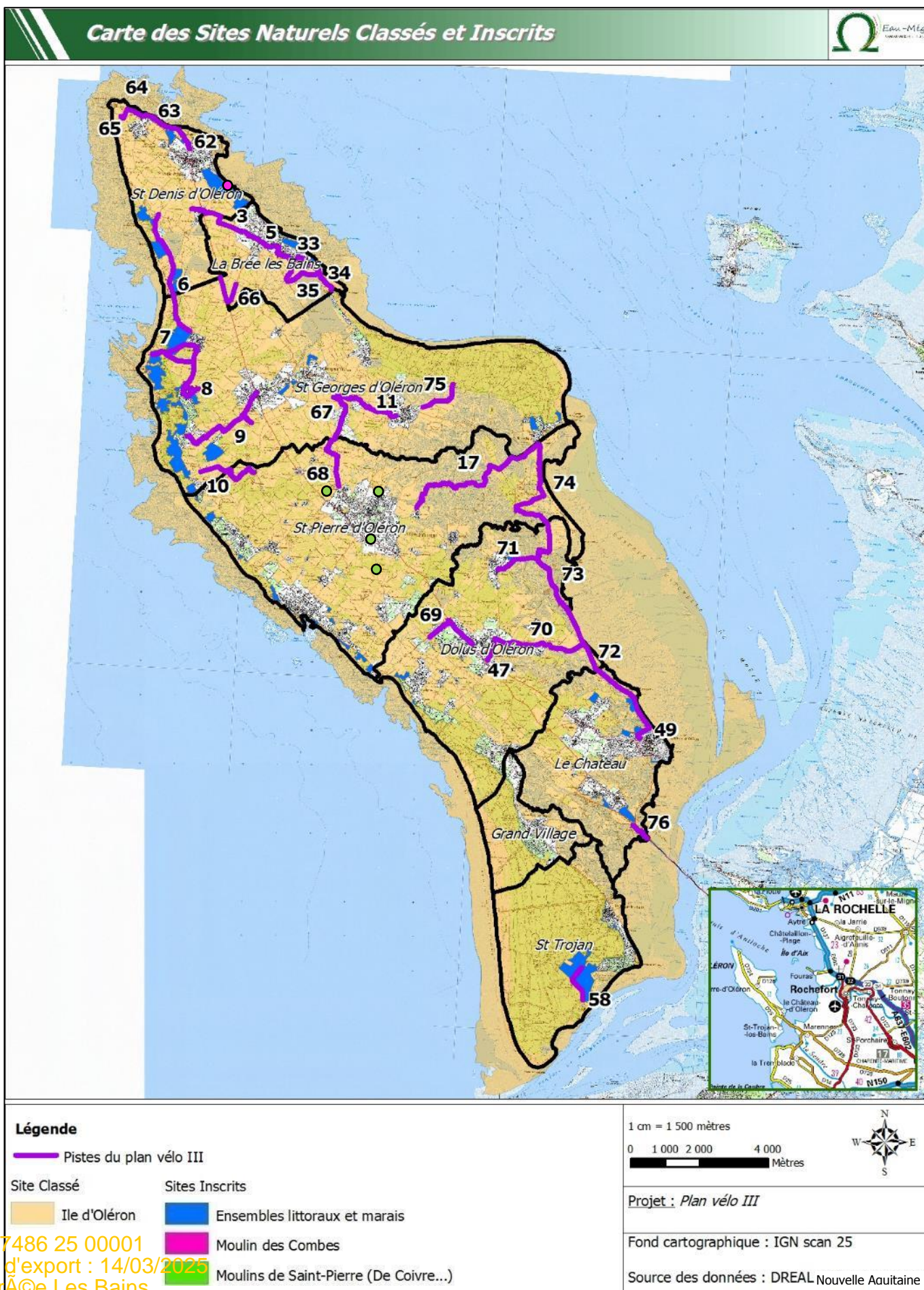


Tableau 27 : Linéaires des sections concernées par les Sites Naturels Classés et Inscrits

N°	Linéaire (km)	Linéaire concerné par le site (km) et proportion (%)	
		Site Classé île d'Oléron	Site Inscrit Ensembles littoraux et marais
3	2,6	1,6 (62 %)	
5	1,9	1,0 (53)	
6	3,8	3,3 (87 %)	
7	3,4	2,2 (66 %)	0,6 (19 %)
8	1,1	0,5 (49 %)	< 0,1 (< 1 %)
9	3,9	3,4 (86 %)	
10	2,1	1,9 (90 %)	
11	2,2	1,9 (86 %)	
17	5,2	5,2 (100 %)	
33	0,6	0,1 (18 %)	
34	1,3	1,1 (81 %)	
35	1,1	1,1 (96 %)	
47	0,6	0,5 (76 %)	
49	1,0	0,5 (46 %)	< 0,1 (< 2 %)
58	1,1	0,7 (63 %)	0,4 (38 %)
62	1,0	0,8 (82 %)	< 0,1 (< 1 %)
63	0,6	0,6 (100 %)	< 0,1 (< 6 %)
64	0,5	0,5 (100 %)	
65	0,3	0,3 (93 %)	
66	1,4	1,4 (97 %)	
67	1,5	0,9 (57 %)	
68	1,7	1,4 (82 %)	
69	1,8	0,8 (47 %)	
70	2,9	2,8 (98 %)	
71	1,3	1,1 (83 %)	
72	4,4	4,1 (94 %)	0,2 (5 %)
73	3,2	3,2 (99 %)	
74	5,1	5,1 (99 %)	
75	1,3	1,3 (100 %)	
76	0,7	0,5 (76 %)	< 0,1 (< 1 %)
Total		49,6 (83 %)	1,3 (10 %)

PA 17486 25 00001
Date d'export : 14/03/2025
La Brée Les Bains
Date de dépôt du dossier : 14/02/2025
Demandeur principal : Communauté de Communes de l'île d'Oléron
Adresse du projet : Chemin rural de l'île du Douhet - Forêt du Douhet
Libellé : PA14_3_1.pdf
Eau-Mégar - Conseil en environnement

II.2.8. Description écologique des sites sensibles

II.2.8.1. Niveaux d'analyse et d'investigation utilisés dans le cadre de la présente étude d'impact

La méthode de définition écologique des sections se décompose en plusieurs phases auxquelles correspondent différents niveaux d'investigation.

- **Analyse bibliographique :**

- Niveau 1 : Analyse des éléments existants sur l'île d'Oléron à partir des données des services de l'Etat, des principales bases de données ministérielles, régionales et des données du SCoT.
- Niveau 2 : Analyse des inventaires existants à l'échelle communale (Natura 2000, ZNIEFF) pouvant concerner la zone ciblée.
- Niveau 3 : Bibliographie plus complète lorsque le site a déjà fait l'objet d'études particulières (étude d'impact, plan de gestion, données de la CDC de l'île d'Oléron, rapport d'activités de la RNN Moëze-Oléron,...)

- **Analyse cartographique :**

- Niveau 1 : Analyse des éléments cartographiques et paysagers sur la base des cartes IGN à l'échelle 1/25 000.
- Niveau 2 : Analyse complétée par les éléments de la dernière photographie aérienne disponible.
- Niveau 3 : Analyse de l'évolution temporelle à partir d'un historique des photographies aériennes et d'autres éléments lorsqu'ils sont disponibles (occupation du sol, données agricoles, cartographies zones humides...)

- **Investigation de terrain :**

- Niveau 1 : Prise en compte du site au travers d'une visite globale de la commune
- Niveau 2 : Visite sur site avec détermination des habitats naturels aux 100 m et au niveau 2 de définition de la nomenclature CORINE Biotopes
- Niveau 3 : Multiples visites sur site avec recherches d'éléments patrimoniaux (espèces sensibles) ou d'intérêt (corridors, habitats particuliers) et pouvant aller jusqu'aux inventaires floristiques et faunistiques quasi exhaustifs.

Chaque linéaire a fait l'objet d'un pré-diagnostic de ses sensibilités environnementales à partir de données bibliographiques et cartographiques (analyse bibliographique de niveau 2 au minimum, analyse cartographique de niveau 3). Ce pré-diagnostic a ensuite été complété par des reconnaissances sur le terrain depuis début avril 2014 jusqu'à mi-février 2015 (investigation de terrain de niveau 2 au minimum).

Dates	Conditions météorologiques
04/03/2014	Temps qui se couvre dans la journée : nuages de 3/8 à 5/8 ; 10° à 15h ; vent F3 de l'W
25/03/2014	Temps très couvert (8/8) et ondée ; 9° à 14h; vent variable ; vent F4 de l'W
04/04/2014	Temps qui se découvre dans la journée ; 13° à midi ; vent F3 de l'W
07/04/2014	Temps très couvert (8/8) ; 14° à midi ; vent variable
09/04/2014	Beau temps ; 15° à midi ; nuages 1/8 ; vent F1 du NE
15/04/2014	Beau temps ; 15° à midi ; nuages 1/8 ; vent F3 du NE
22/04/2014	Un peu couvert (4/8) ; 15° à midi ; vent F3 de l'W
09/05/2014	Très couvert (8/8) ; 14° à 10h ; vent F4 de l'W
24/05/2014	Temps pluvieux (6/8) ; 14° à 11h ; vent F4 du SW
16/06/2014	Beau temps ; 26° à 16h, 19° à 0h30 ; nuages 1/8 ; vent F2 de l'E.
17/06/2014	Beau temps mais venteux; nuages 0/8; vent F3 du NE; 25,5° à 16h, 17° à 0h30.
18/06/2014	Beau temps ; nuages 0/8; 23,5° à 15h30, 19,5° à 0h ; vent F2 du N.
19/06/2014	Beau temps ; nuages 0/8; vent F2 du NE ; 27° à 16h, 18,5° à 1h.
20/06/2014	Beau temps ; nuages 0/8 > 1/8 le soir; 29° à 18h, 25° à 23h ; vent F2 de l'W.
25/06/2014	Beau temps ; nuages 2/8 ; 21° à 14h ; vent F2 de l'W.
31/07/2014	Beau temps ; nuages 1/8 ; 21° à 14h, vent F2 de l'W
07/08/2014	Temps maussade ; nuages 7/8 ; 21° à 11h ; vent F3 de l'W
19/08/2014	Un peu couvert (5/8) ; 19° à 17h ; vent F3 du NW
28/08/2014	Très couvert (8/8) ; 20° à 16h ; vent F2 de l'W
01/09/2014	Beau temps ; nuages 0/8; vent nul sauf sur la côte le soir ; 25° à 15h, 19° à 23h30.
02/09/2014	Beau temps ; nuages 0/8; vent F2 de l'W ; 26° à 15h, 20° à 23h30.
24/09/2014	Couvert le matin (6/8), dégagé l'après-midi (2/8) ; 14° à 10h ; vent F2 du N.
29/10/2014	Couvert (6/8), 13° à 10h ; vent variable
13/02/2015	Beau le matin, pluvieux l'après-midi ; Vent F4 du Sud

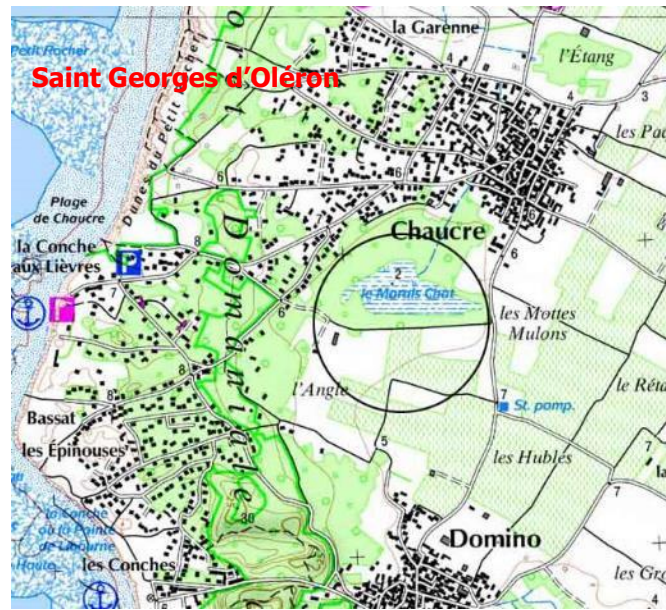
Tableau 28: dates des interventions naturalistes et des conditions météorologiques – B.E. Eau-Méga

II.2.8.2. Investigations de terrain de niveau 3

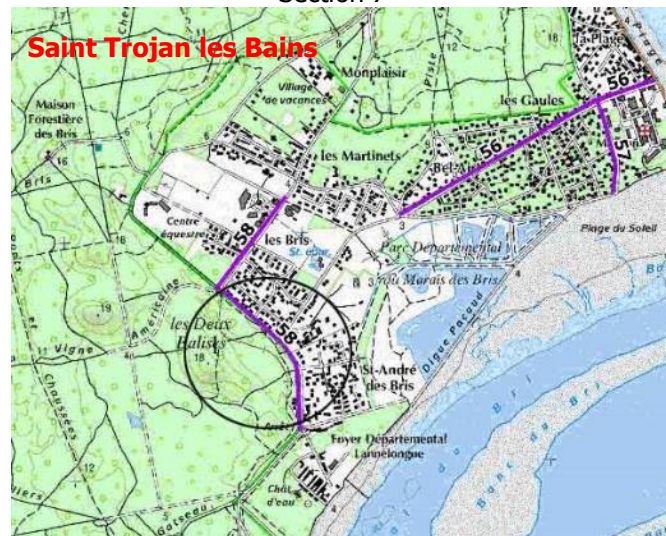
Des campagnes d'inventaires naturalistes ont été conduites sur les sections jugées les plus sensibles du programme et leurs abords (quelques dizaines de mètres autour de différents tracés) dans l'objectif de définir les axes de passage les moins impactants. Ces inventaires se sont donc focalisés sur les sections hors enveloppe urbaine, hors tracés matérialisés par de la peinture au sol, hors accotement de voiries existantes (sauf dans le cas de passage en secteur de marais, littoral ou zone humide) et hors terres agricoles.

Ainsi, les investigations naturalistes ont porté sur les sections suivantes : 6, 7, 10, 35, 58, 62, 63, 66, 68, 72, 73 et 74.

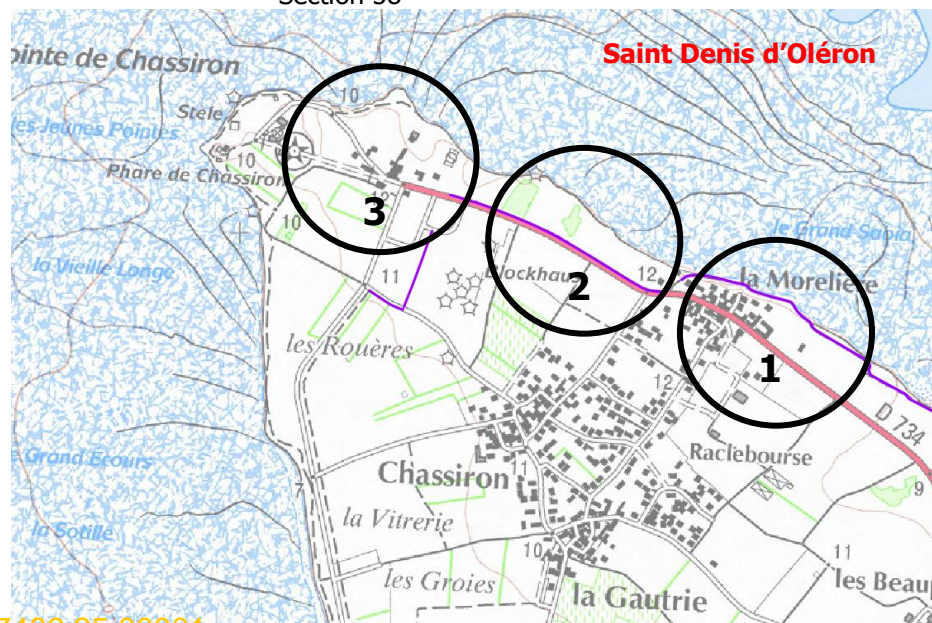
Pour les différents groupes taxonomiques étudiés, des listes d'espèces aussi complètes que possible ont été dressées au fur et à mesure des prospections de terrain. **Les listes complètes des espèces animales et végétales inventoriées, ainsi que leurs statuts patrimoniaux, sont regroupées en annexe 1.**



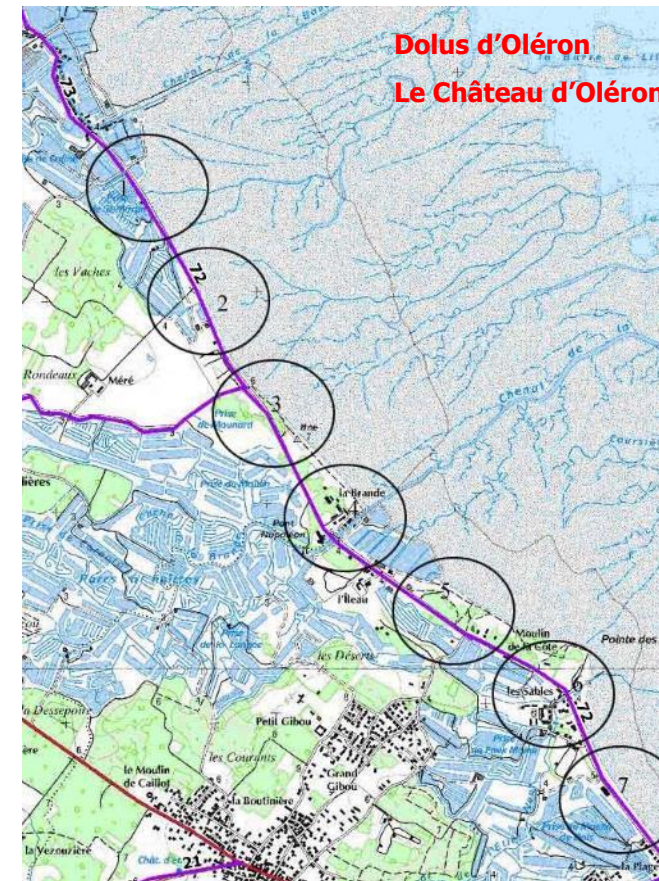
Section 7



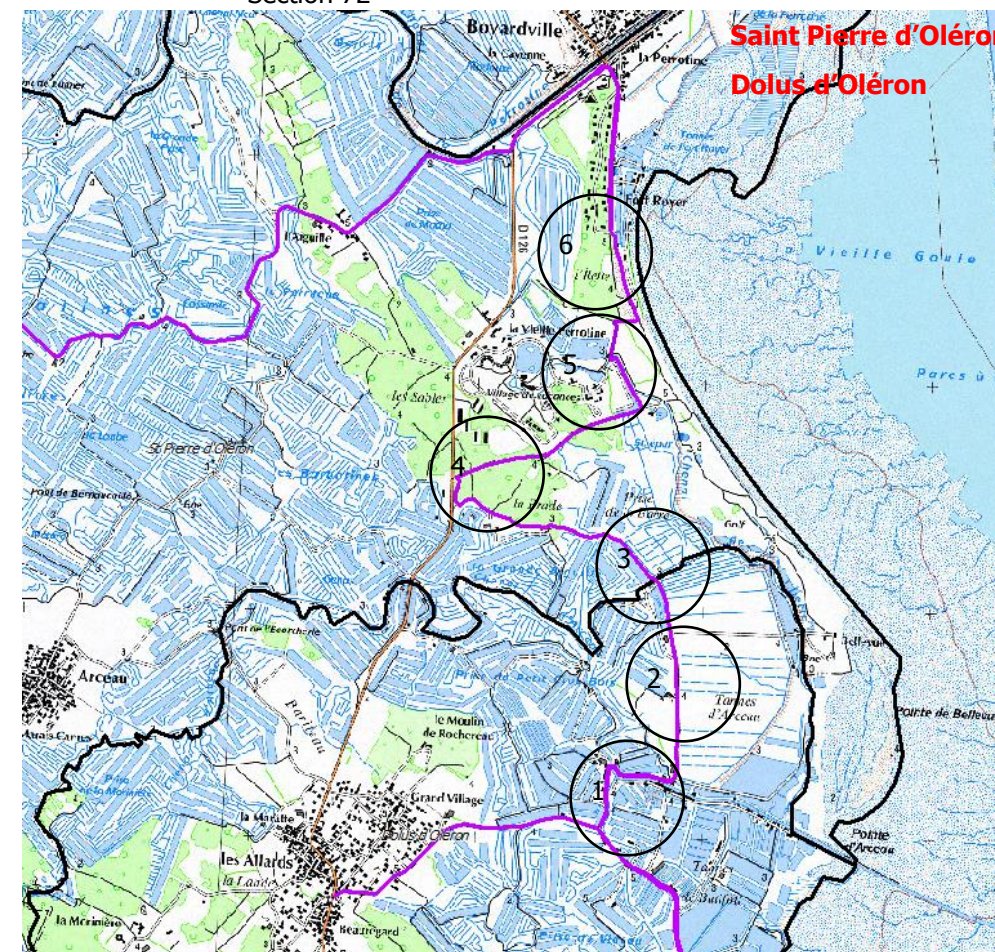
Section 58



Section 63



Section 72



Sections 73 et 74

PA 17486 25 00001

Date d'export : 14/03/2025

La Brâche Les Bains

Date de mise à jour : 14/02/2025

Demandeur principal : Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Adresse du projet : Chemin rural de l'île du Douhet - Forêt du Douhet

Libelle : PA14_3_1.pdf

a. Les mammifères

L'inventaire des mammifères s'appuie sur l'observation directe des animaux, lors des prospections générales du site, et sur la recherche d'indices de présence (terriers, cris, restes de repas, empreintes, fèces, traces sur la végétation...). Pour les chiroptères, des prospections nocturnes, à l'aide d'un détecteur d'ultrasons (modèle Peterson D240X), ont été effectuées.



La prospection systématique des berges, et en particulier des promontoires et autres endroits plus ou moins dégagés en bordure des milieux aquatiques, permet de recenser les zones de marquage habituel des mammifères (Loutre, Vison...).

b. Les oiseaux

Les prospections ont été effectuées à partir de repérages d'oiseaux en vol au-dessus de la zone d'étude ou sur le site, ainsi qu'à l'écoute des chants à partir de points d'écoute sur le site.

La méthode de l'Échantillonnage Fréquentiel Progressif (EFP) a été mise en œuvre sur les tronçons les plus pertinents (littoral, marais,...) à savoir les sections 7, 58, 63, 72, 73 et 74. Cette méthode consiste en une série de relevés uniques (point d'écoute) d'une durée de 20 minutes. L'observateur note durant ces 20 minutes toutes les espèces contactées en présence/absence, quelle que soit la distance de détection des espèces (cf. Figure 30 : Localisation des échantillonnages fréquents progressifs ciblés - sections 7, 58, 63, 72, 73 et 74). Cette méthode standard a été complétée, par la recherche systématique des espèces remarquables à la jumelle.

c. Les amphibiens

Les prospections ont consisté en un repérage diurne des sites propices à la présence des animaux puis en des visites nocturnes. Les anoues ont ainsi été repérés au chant et par observation directe. La présence de larves et pontes a été recherchée dans les milieux aquatiques.

d. Les reptiles

Pour les reptiles les prospections ont été réalisées par observation directe sur les zones ensoleillées du site dans des conditions météorologiques favorables.

e. Les insectes

La prospection en vue de la recherche d'odonates et de lépidoptères consiste en une observation directe des individus en période de vol.

Les espèces saproxyliques ont été recherchées sur les arbres, souches et bois morts.

Les orthoptères ont été repérés par observation directe en arpentant le périmètre.

Des captures au filet ont permis de confirmer les identifications.

f. Les zones humides

• Pré-localisation des zones humides :

Une pré-localisation des zones humides a été conduite par la D.R.E.A.L. de Nouvelle Aquitaine. Elle a pour objectif de mettre à disposition des acteurs devant réaliser ou actualiser des inventaires de zones humides une aide cartographique préalable grâce à un travail de photo-interprétation calé par quelques observations de terrain.

Il ne s'agit donc pas d'une cartographie exhaustive et encore moins d'une délimitation de zones humides répondant aux critères réglementaires de l'arrêté du 24 juin 2008 consolidé le 25 novembre 2009.

Les zones humides pré-localisées dans l'Île d'Oléron concernent principalement des zones de marais (cf. carte page suivante) :

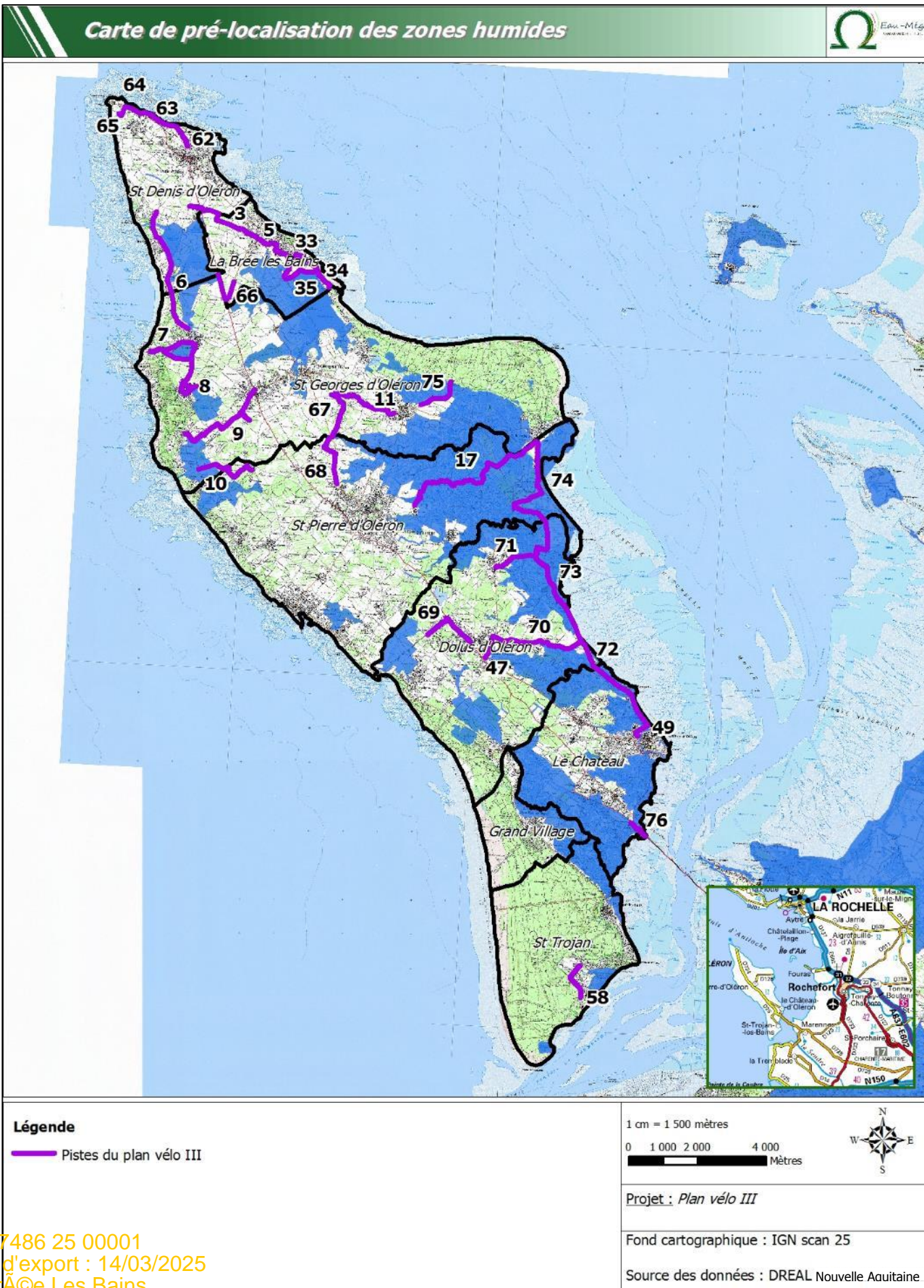
- Marais de Brouage,
- Marais de Seudre, situé au Sud de l'île formant une bande discontinue orientée Sud-Est / Nord-Ouest recouvrant le marais de Saint Trojan, le marais Doux d'Avail et le marais de la Perroche,
- Marais de Papinaud,
- Les Salines,
- Grand marais, marais du Douhet, de Chaucre, de l'îleau,
- Marais de la Martière,
- Marais de Ponthézière,
- Marais de la Borde,
- Marais Chat,
- ...

Les sections situées en zone humide prélocalisée sont les suivantes (cf. carte page suivante) : 6, 7, 8, 9, 10, 17, 35, 49, 66, 71, 72, 73, 74, 75, 76.

• Vérifications in situ

Des interventions ponctuelles ont été menées sur les tronçons de pistes en site propre qui sont concernés par les prélocalisations de zone humide. Il s'est agi de reconnaissances visuelles selon les critères phytosociologiques lorsqu'un couvert végétal spontané était présent, ou bien de reconnaissances pédologiques à la tarière manuelle en l'absence de végétation « naturelle ». Ces reconnaissances ont été conduites conformément aux dispositions réglementaires suivantes :

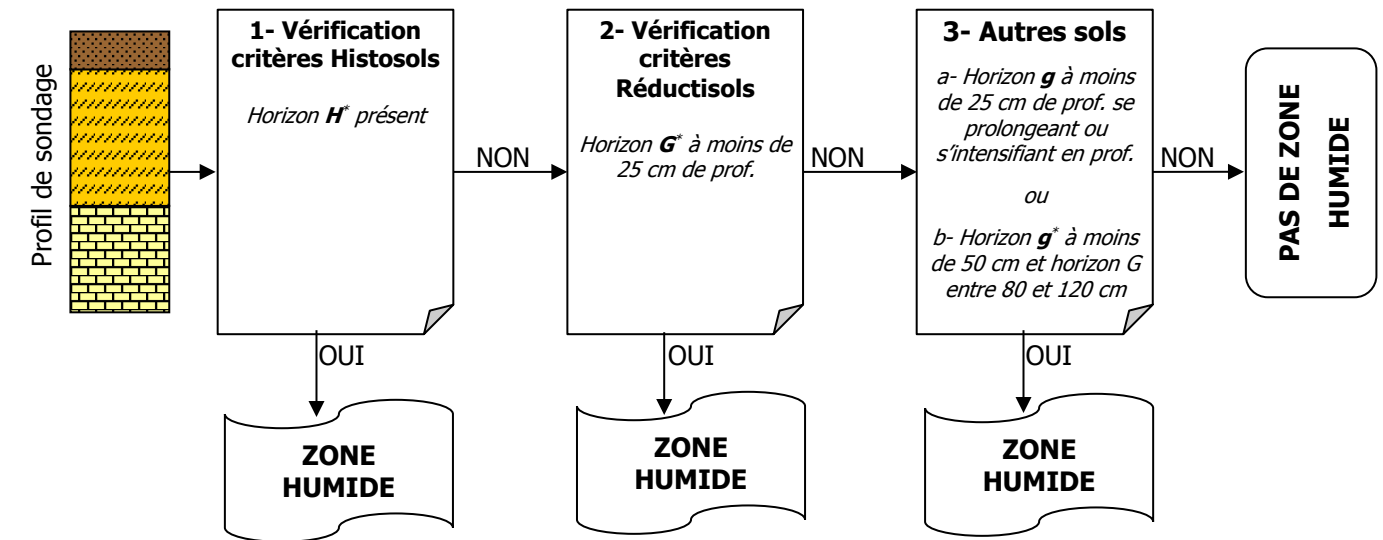
- La version consolidée au 25 novembre 2009 de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- la circulaire du 18 janvier 2010 abrogeant la circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.



Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

- 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, considérés comme hydromorphes, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié)
- 2° La végétation, si elle existe, se compose d'espèces ou d'habitats caractéristiques des zones humides

Les critères décrits à l'alinéa 1.2.2. *Protocole de terrain* de la version consolidée au 25 novembre 2009 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ont conduit à l'établissement de la démarche schématisée page suivante regroupant les critères liés à l'apparition des horizons rédoxydés et/ou réductiques dans les sols et permettant de statuer sur la présence de sol présentant un engorgement en eau suffisant pour répondre à la définition d'une zone humide.



*H : horizon histique, G : horizon réductique, g : horizon rédoxydés

Figure 31 : schéma de la démarche de définition pédologique des zones humides

Profondeur (cm)	I			II			III			IV				V				VI				H				
	a	b	c	a	b	c	a	b	c	a	b	c	d	a	b	c	d	a	b	c	d					
0																										
25										(g)	g	(g)	g	g	g	g	(G)	G	g	g						
50							(g)	g	g	g	g	g	g	g	g	g	(G)	G	g	g						
80										g	g	g	g	g	g	g	g	G	G	G						
120													G	G	G	G	G	G	G	G						
150													r	r	r	r	r	R	R	R						

(g) pseudogley peu marqué r rédoxisols
 g pseudogley marqué R réductisols
 (G) gley réoxydé H histosols
 G gley

Sols caractéristiques de zones humides

Figure 32 : critère pédologique de définition des zones humides

II.2.8.3. Résultats des inventaires sur l'aire d'étude

L'ensemble des espèces recensées est présenté en annexe 1.

a. Les habitats

La plupart des sections sont prévues sur des routes et des chemins ruraux. C'est le cas de l'ensemble des sites partagés vélo / véhicule léger (matérialisés par de la peinture au sol) et sites partagés mode doux. En ce qui concerne les pistes en site propre, elles sont dans la majorité des cas créées sur des accotements le long de routes existantes. Plus ponctuellement, les pistes prennent place au sein ou, le plus souvent, à proximité de milieux d'intérêt communautaire en relation avec le littoral (section 63 en haut et en pied de falaise, sections 72 à 74 sur accotement d'une route littorale et au sein de marais arrière-littoraux ostréicoles), les milieux dunaires (la section 6 par exemple s'implantera en bordure d'une dune boisée sur accotement de la route départementale) ou les marais (section 17 sur la route serpentant au sein du Marais des Salines).

Les habitats recensés au droit des différentes sections ou à leurs abords sont présentés sur les cartes page 88 à 94.

Les clichés suivants illustrent les différents types de milieux naturels ou semi-naturels au sein desquels seront aménagées les pistes cyclables.



Figure 33 : vues de passages en secteurs agricoles sur chemin existant (sections 3 et 5)



Figure 34 : vue de forêt dunaire en périphérie de la section 6



Figure 35 : vues du Marais Chat (section 7) boisement humide en périphérie du marais doux



Figure 36 : vues des terres agricoles et du canal le long du tracé de la section 10



Figure 37 : vue du marais bordant la route de la section 17



Figure 38 : vues du Grand Marais le long de la section 35



Figure 39 : vue du passage en littoral le long de la falaise de la section 63



Figure 40 : vues de la dune boisée le long de la section 58 (piste sur accotement de la voie)



Figure 41 : vues du marais le long de la section 75



Figure 42 : vue du passage en haut de la falaise de la section 63



Figure 43 : vue d'une prairie humide proche de la section 68



Figure 44 : vues du littoral bordé par la section 72



Figure 45 : vues de la portion de la section 74 au Sud du milieu dunaire vers le marais sur sentier existant



Figure 46 : vues des marais ostréicoles le long de la section 73

Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m)



Légende

Habitats littoraux et halophiles

- Gazons à salicorne et Sueda (CB 15.11, EUR 1310-1)
- Prairies à Spartine (CB : 15.2 - EUR 1320)
- Prairies à Spartine x Gazons à salicorne et Sueda (CB :15.2 x 15.11, EUR : 1320 x 1310-1)
- Prés salés atlantiques (CB : 15.3, EUR : 1330-1)
- Groupements à Puccinella maritima des prés salés (CB : 15.33, EUR : 1330)
- Communautés du schorre supérieur (CB : 15.33, EUR : 1330)
- Prés salés méditerranéens (CB : 15.5, EUR : 1410)
- Prés salés à Juncus maritimus et J. acutus (CB : 15.5, EUR : 1410)
- Prés salés méditerranéens x Gazons pionniers salés (CB : 15.5 x 15.1, EUR : 1410 x 1310)
- Fourrés des prés salés (hygro-halophiles) (CB : 15.6, EUR : 1420)
- Plages de sable (CB : 16.1)
- Dunes embryonnaires (CB : 16.211, EUR : 2110)
- Dunes blanches (CB : 16.212, EUR : 2120)
- Dunes grises (CB : 16.22, EUR : 2130)
- Dunes grises dégradées (CB : 16.22, EUR : 2130)
- Dunes grises septentrionales (CB : 16.221, EUR : 2130)
- Groupements dunaires à Tortula (CB : 16.2211, EUR : 2130)
- Groupements dunaires à plantes annuelles (CB : 16.227, EUR : 2130)
- Dunes grises x Pelouses de parcs (CB : 16.22 x 85.12, EUR : 2130)
- Dunes à Salix arenaria (CB : 16.26, EUR : 2170)
- Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster (CB : 16.29 x 42.81, EUR : 2270)
- Dunes boisées x Bois de Pins méditerranéens x Plantations de Robiniers (CB : 16.29 x 42.8, x 83.324, EUR : 2270)
- Dunes boisées x Plantations de Robiniers (CB : 16.29, EUR : 2180)
- Dunes boisées x Pins maritimes X Parcelles boisées de parcs (CB : 16.29 x 42.81, EUR : 2270)
- Prairies des lettres ou pannes humides (CB : 16.34, EUR : 2190)
- Végétation annuelle des laisses de mer sur plages de galets (CB : 17.2, EUR : 1210)
- Rochers de l'étage médiolittoral supérieur (CB : 18.13, EUR : 2130)
- Groupement des falaises atlantiques (CB : 18.21, EUR : 1230)

Landes, fruticées et prairies

- Fourrés médio-européen sur sol fertile (CB : 31.81)
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques (CB : 37.21)
- Prairies atlantiques à fourrages (CB : 38.21, EUR : 6510)
- Prairies atlantiques à fourrages en friche (CB : 38.21 x 87.1, EUR : 6510)

Forêts

- Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes (CB : 41.22)
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CB : 44.3)
- Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes (CB : 44.332)
- Saussaies marécageuses (CB : 44.92)

Tourbières et marais

- Phragmitaies (CB : 53.11)
- Peuplements de grandes Laïches - Phragmitaies (CB : 53.21 x 53.11)

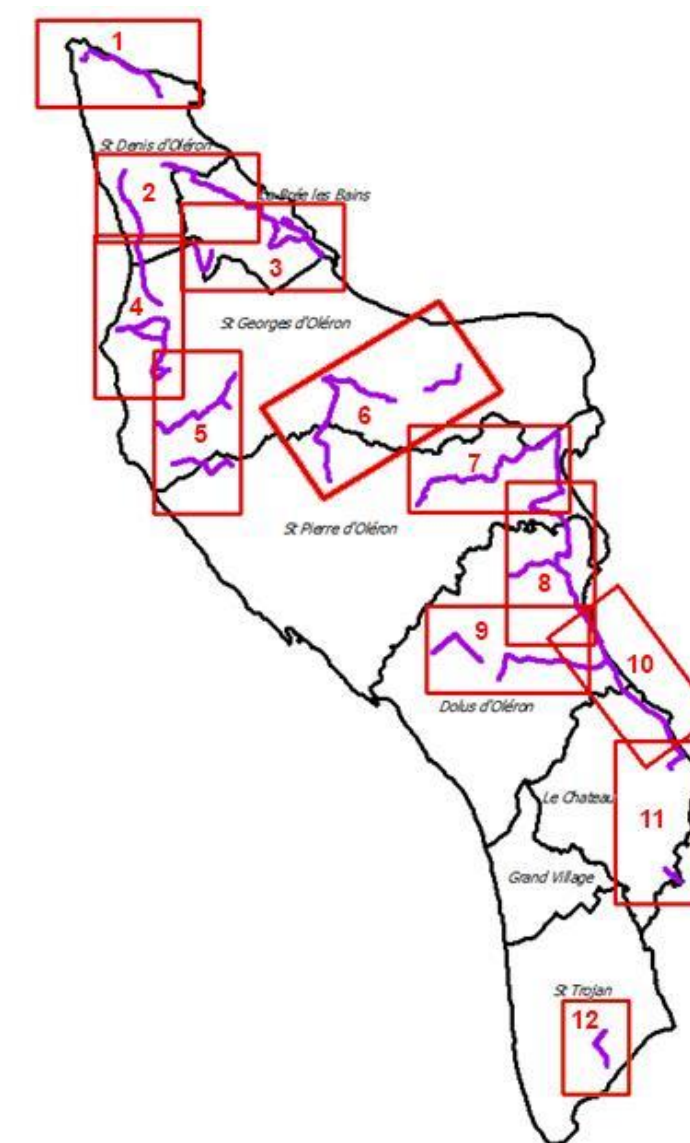
Milieux aquatiques non marins

- Lagunes (CB : 21, EUR : 1150)
- Eaux eutrophes (CB : 22.13, EUR : 3150)
- Lagunes & Prés salés méditerranéens x Gazons pionniers salés (CB : 21 & 15.5 x 15.1, EUR : 3150 & 1410 x 1310)
- Lagunes x Prés salés méditerranéens (CB : 21 x 15.5, EUR : 1150 x 1410)
- Eaux eutrophes x Végétations flottant librement (CB : 22.13 x 22.41, EUR : 3150)

Terres agricoles et paysages artificiels

- Prairie améliorée (CB : 81.1)
- Prairie humide améliorée (CB : 81.2)
- Grandes cultures (CB : 82.11)
- Cultures et maraîchage (CB : 82.12)
- Vignobles (CB : 83.21)
- Plantations d'arbres feuillus (CB : 83.32)
- Bordure de haies (CB : 84.2)
- Petits bois, bosquets (CB : 84.3)
- Parcelles boisées de parcs (CB : 85.11)
- Parcelles boisées de parcs en friche (CB : 85.11 x 87.1)
- Pelouses de parcs (CB : 85.12)
- Jardins (CB : 85.3)
- Jardins potagers de subsistance (CB : 85.32)
- Zones urbanisées : ville, route et accotement (CB : 86.2)
- Terrains en friche (CB : 87.1)
- Terrains en friche x Fruticées spinosa et Rubus fruticosus (CB : 87.1 x 31.811)
- Plans d'eau saline artificialisés (CB : 89.1)
- Ports maritimes (CB : 89.11)
- Claires ostréicoles (CB : 89.12 x 23.1)
- Canaux salins (CB : 89.13)

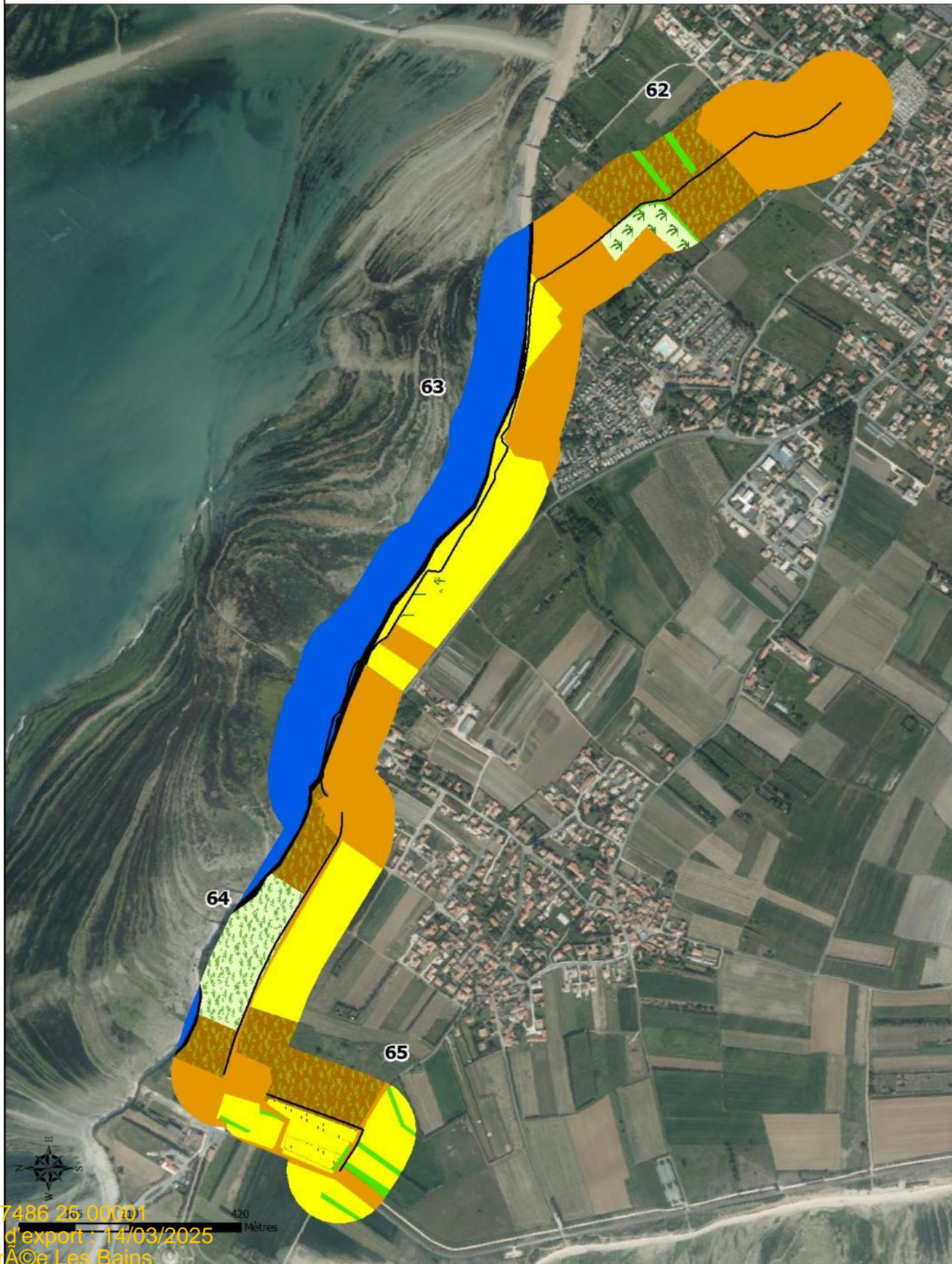
Localisation



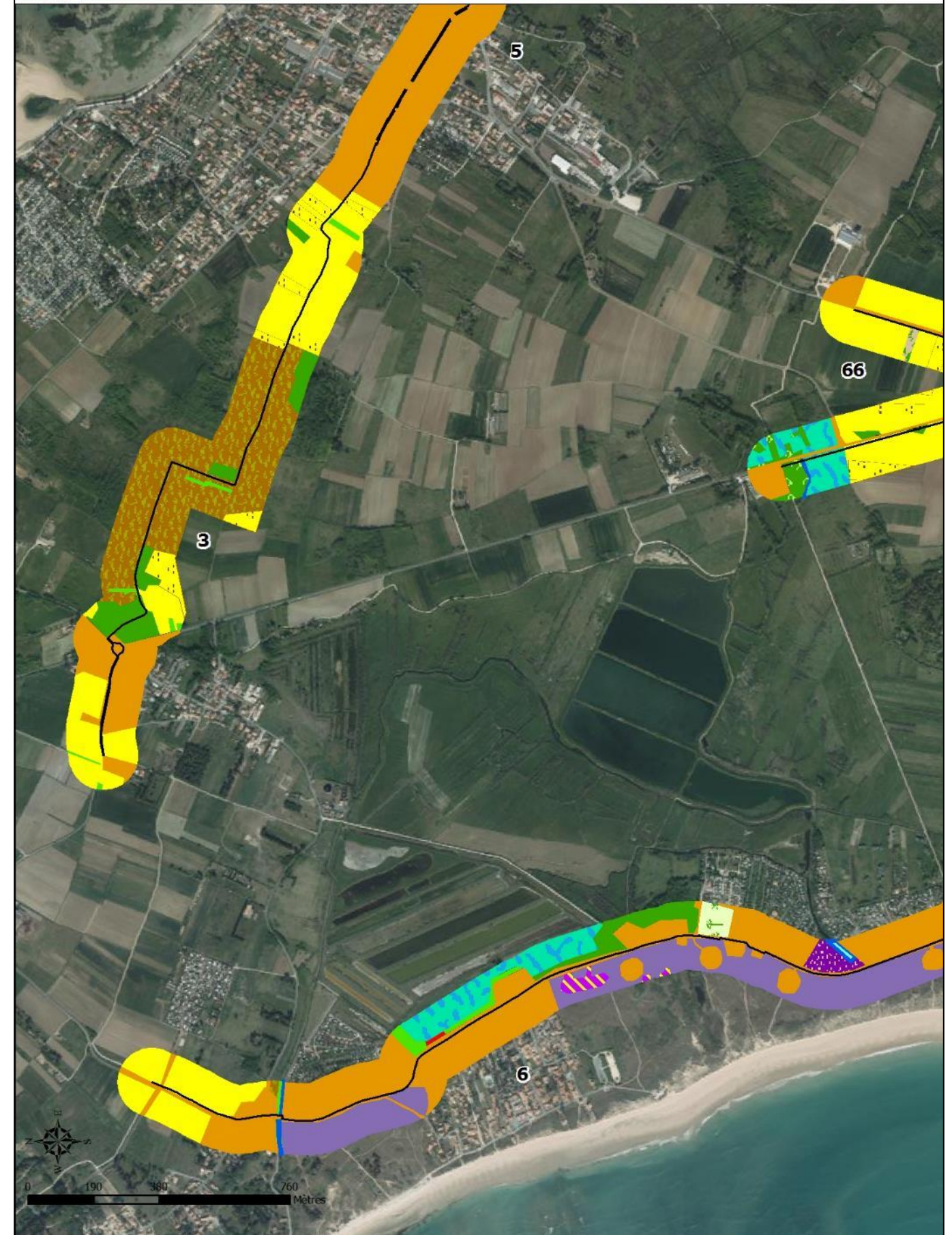
PA 17486 25 00001
Date d'export : 14/03/2025
La Br  e Les Bains

Date de d  p  t du dossier : 14/02/2025
Carte 32 : Localisation & L  gende des cartes des habitats aux abords du projet (100 m)
Demandeur principal : Communaut   de Communes de l'  le d'Ol  ron
Adresse du projet : Chemin rural de l'  le du Douhet - For  t du Douhet
Libell   : PA14_3_1.pdf

Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 1



Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 2



PA 17486 25 00001

Date d'export : 14/03/2025

La Br  ce Les Bains

Date de d  p  t du dossier : 14/02/2025

Carte 33 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 1

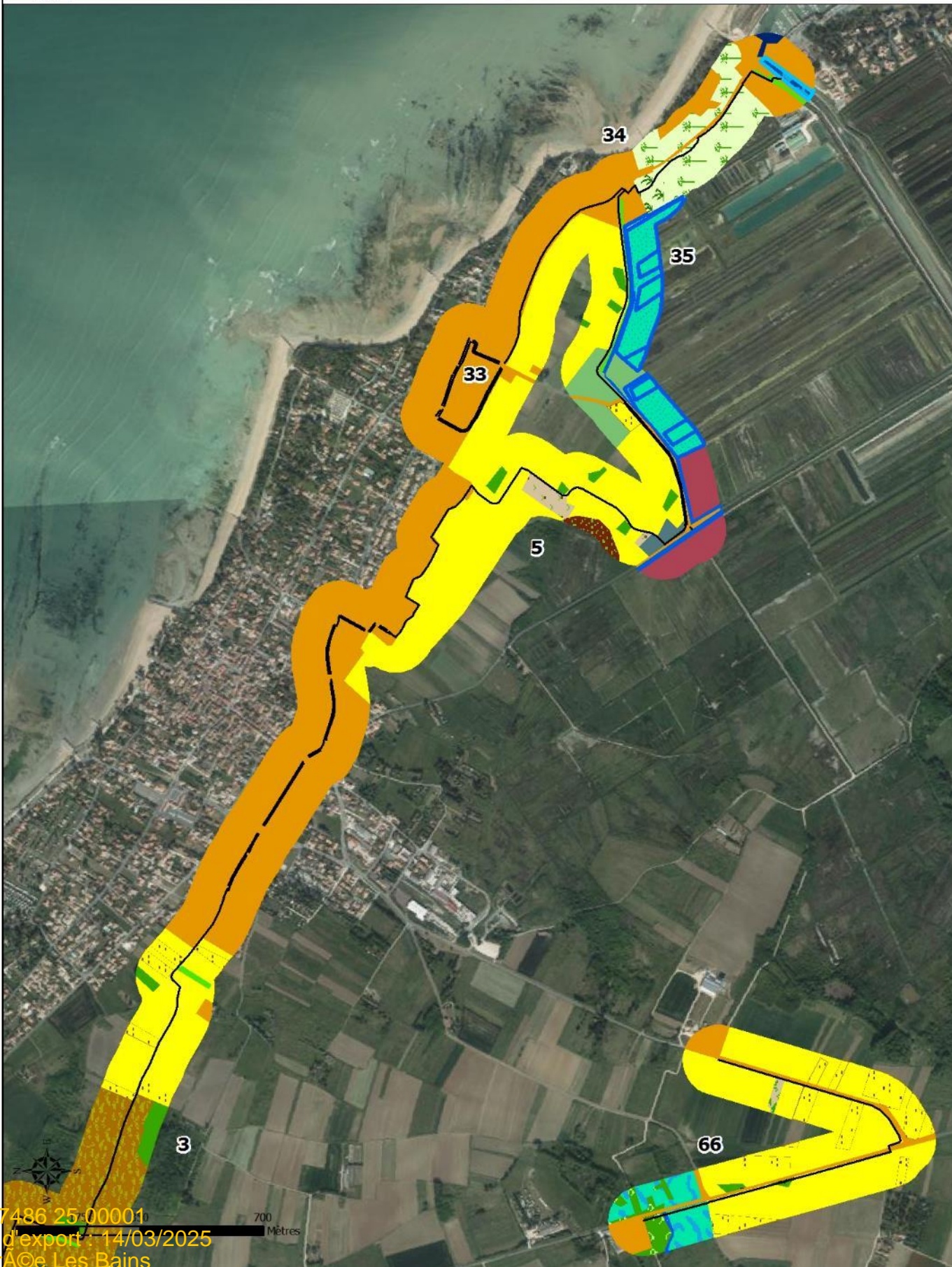
Demandeur principal : Communaut   de Communes de l'  le d'Ol  ron

Adresse du projet : Chemin rural de l'  le du Douhet - For  t du Douhet

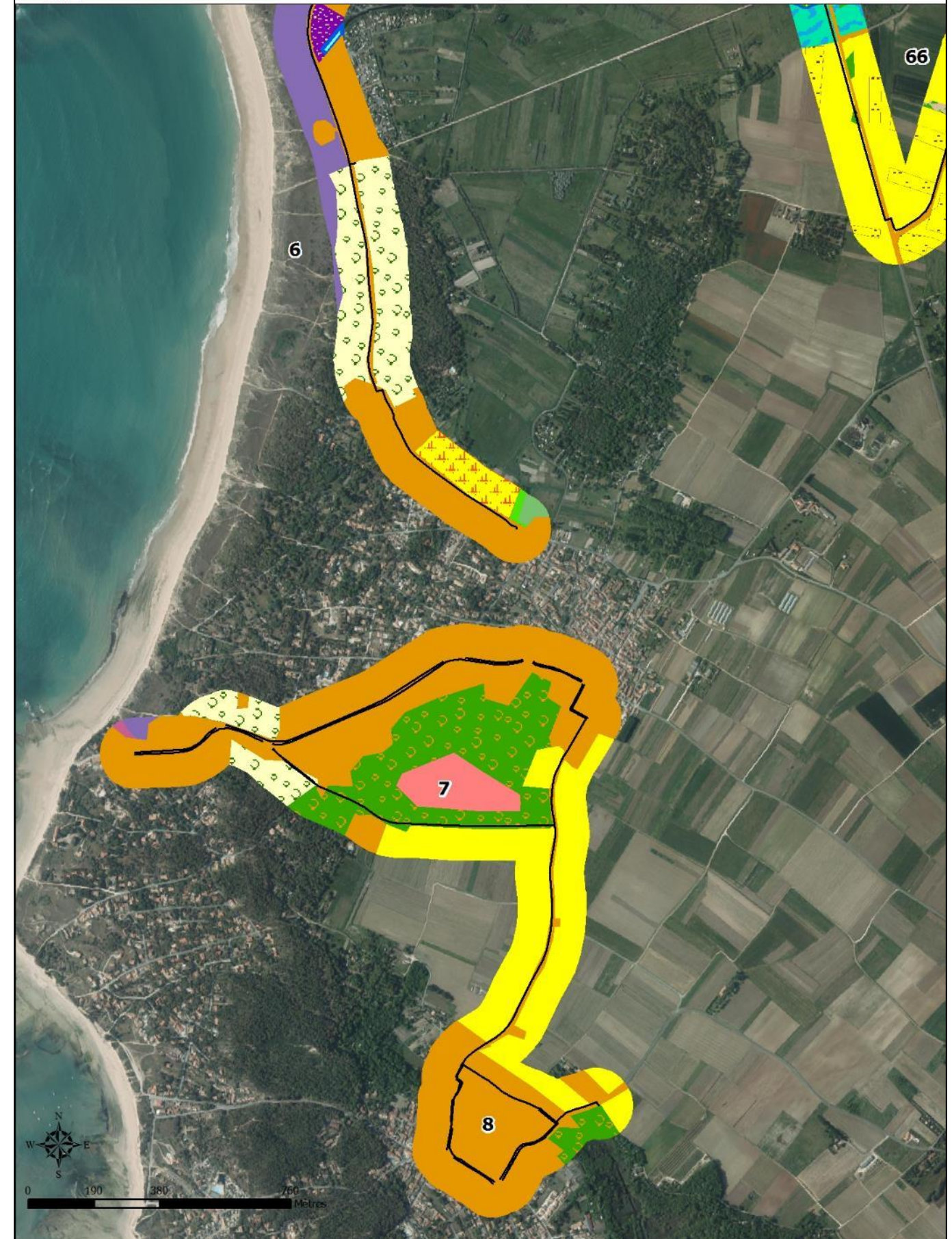
Libell   : PA14_3_1.pdf environnement

Carte 34 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 2

Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 3



Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 4



PA 17486 25.00001

Date d'export : 14/03/2025

La Br  che Les Bains

Date de d  p  t du dossier : 14/02/2025

Carte 35 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 3

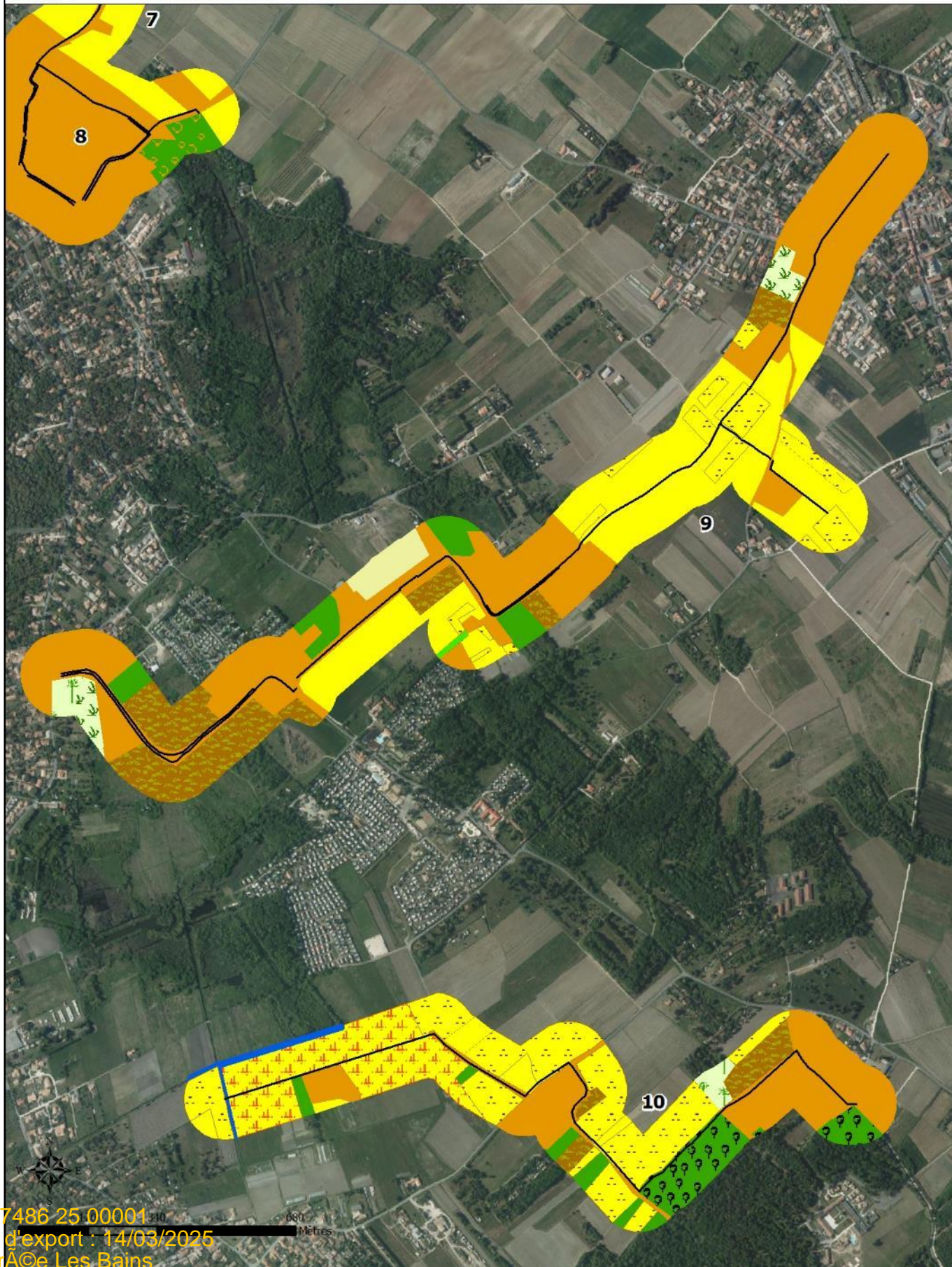
Demandeur principal : Communaut   de Communes de l'  le d'Ol  ron

Adresse du projet : Chemin rural de l'  le du Douhet - For  t du Douhet

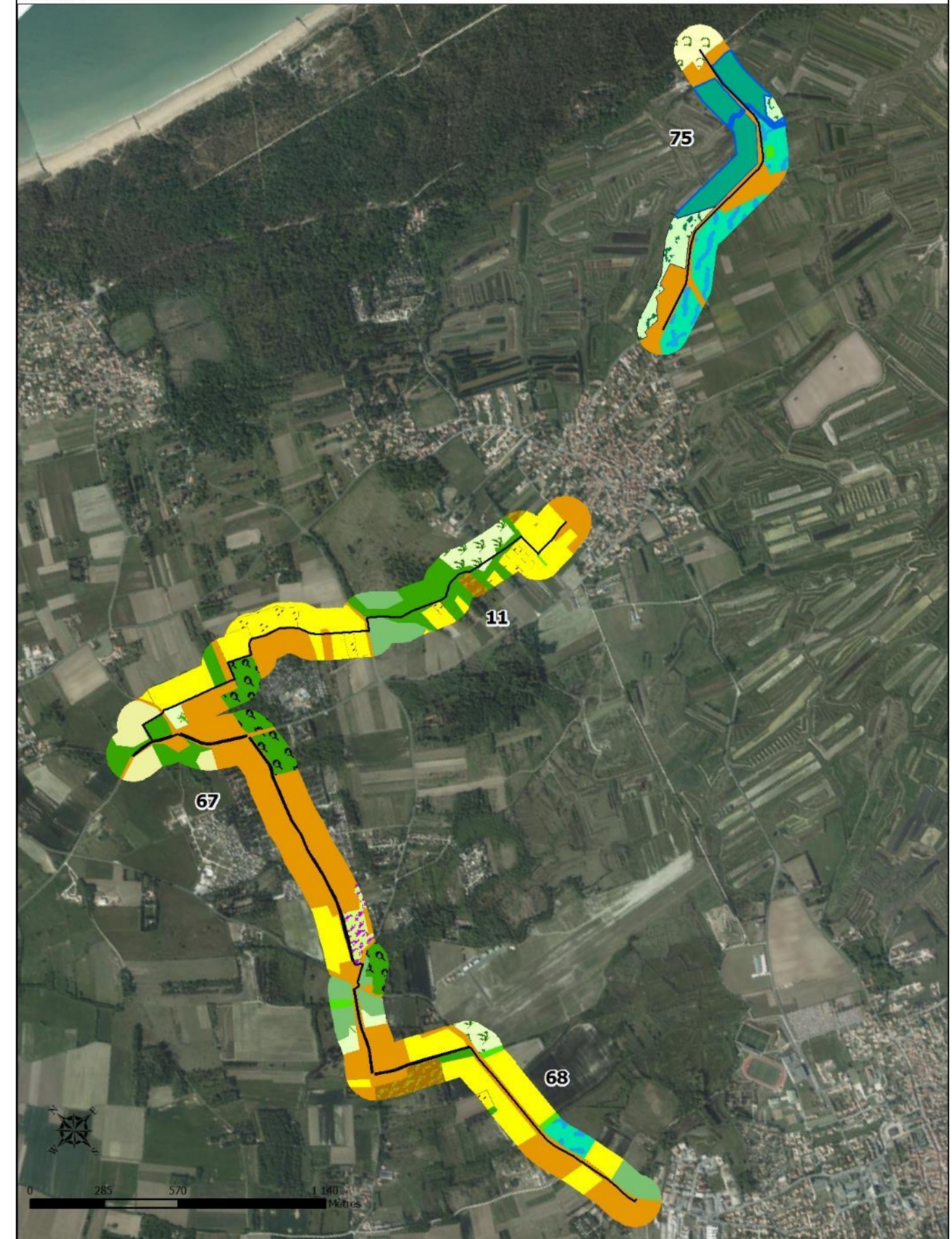
Libell   : PA14_3_1.pdf environnement

Carte 36 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 4

Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 5

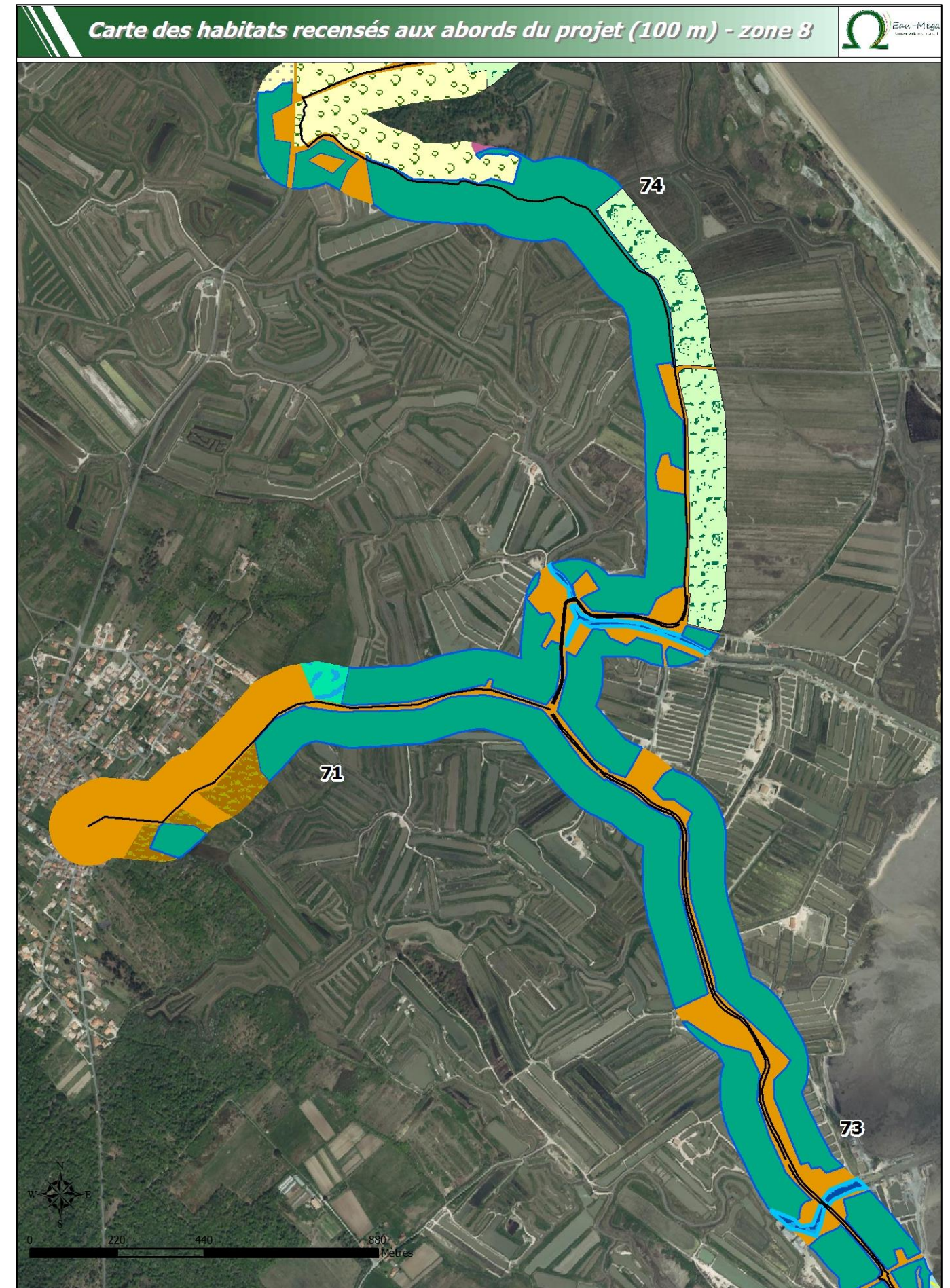
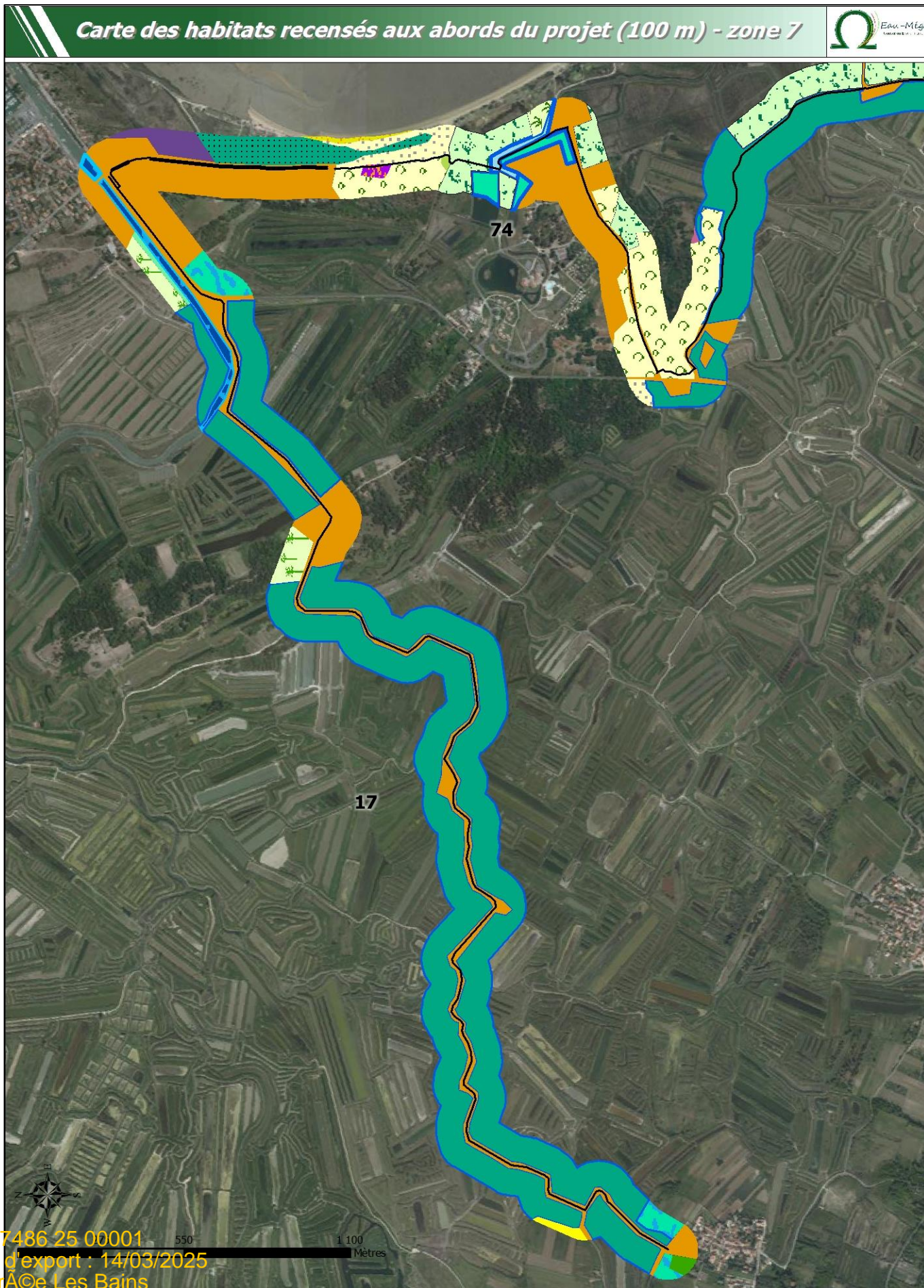


Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 6

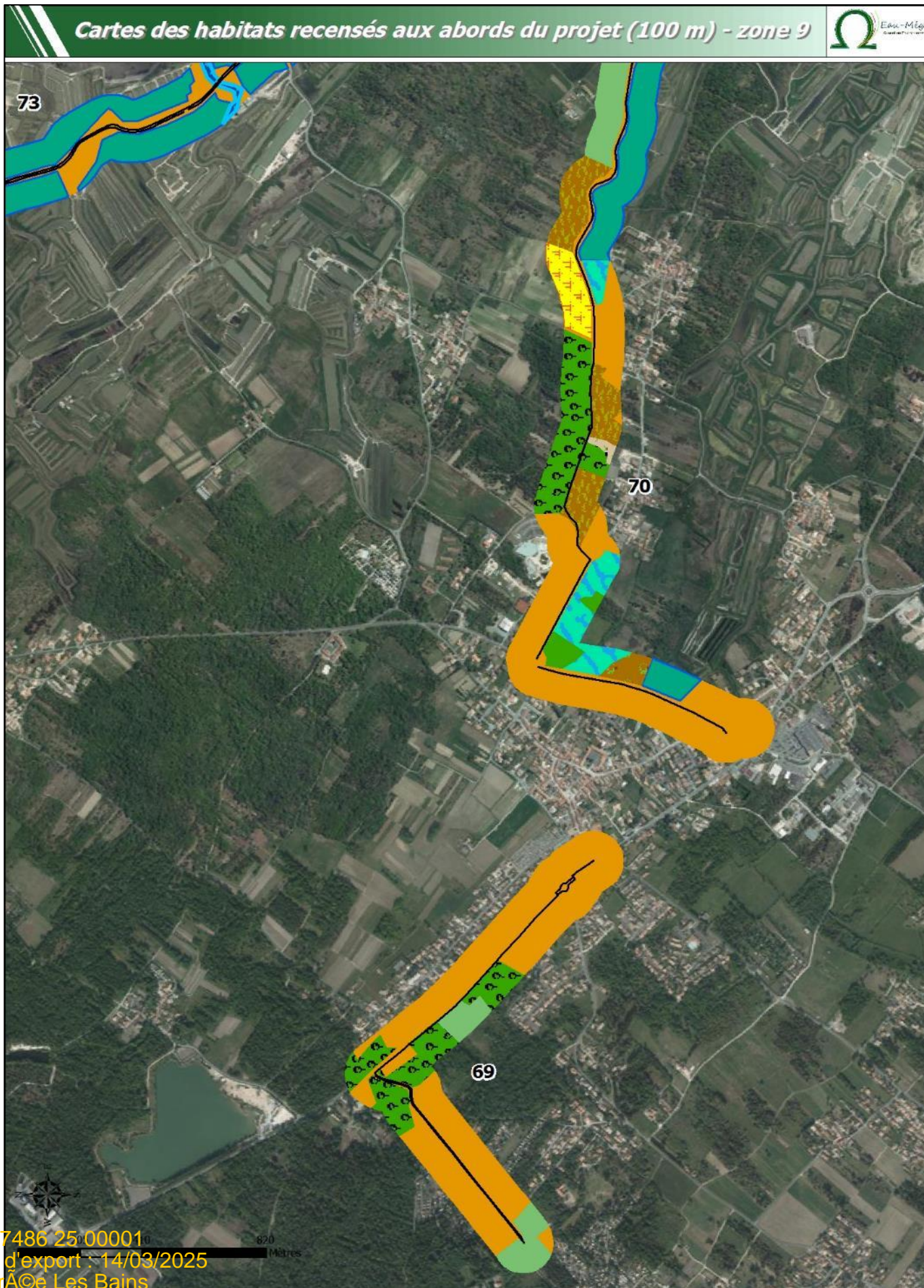


PA 17486 25 00001
Date d'export : 14/03/2025
La Br@ce Les Bains
Date de dépôt du dossier : 14/02/2025
Demandeur principal : Communauté de Communes de l'île d'Oléron
Adresse du projet : Chemin rural de l'île du Douhet - Forêt du Douhet
Libelle : PA14_3_1.pdf environnement

Carte 38 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 6



Carte 40 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 8



PA 17486 25 00001
Date d'export : 14/03/2025
La Br  ce Les Bains

Date de d  p  t du dossier : 14/02/2025
Demandeur principal : Communaut   de Communes de l'  le d'Ol  ron
Adresse du projet : Chemin rural de l'  le du Douhet - For  t du Douhet
Libell   : PA14_3_1.pdf environnement

Carte 42 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 10

Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 11



Cartes des habitats recensés aux abords du projet (100 m) - zone 12



PA 17486 25 00001
Date d'export : 14/03/2025
La Br  ce Les Bains
Date de d  p  t du dossier : 14/02/2025
Demandeur principal : Communaut   de Communes de l'  le d'Ol  ron
Adresse du projet : Chemin rural de l'  le du Douhet - For  t du Douhet
Libell   : PA14_3_1.pdf environnement

Carte 44 : carte des habitats aux abords du projet (100 m) - zone 12

b. Les zones humides

Les prospections ont permis de mettre en évidence la présence de zones humides sur les tracés suivants :

- **n° 6** : un tronçon du tracé de cette section le long du Grand Marais Papinaud au droit du hameau de *Les Huttes* était initialement prévu sur les accotements du côté Nord-Est de la voie existante (côté marais). La mise en évidence de la présence de sols caractéristiques de zone humide dans ce secteur a réorienté la mise en place de la piste du côté bâti de la voie, où aucun signe de présence de zone humide n'a été décelé.



Figure 47 : vue de la traversée de Les Huttes : à droite accotement en zone humide, à gauche, absence de zone humide

- **n°66** : Au Nord du tracé le long de la RD 734, le projet prend place sur une prairie humide pâturée bordée de haies de Frênes et limitée vers le Nord par un corridor boisé également dominé par le Frêne accompagnant le canal de la Prise du Curé. Ce complexe prairie / haie / canal en eau est propice à l'accueil d'une faune aquatique et semi-aquatique variée. Divers amphibiens dont la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) sont présents dans ce secteur. Il s'agit d'un ensemble qualitatif et très sensible. Susceptible d'accueillir des espèces telles la Rosalie des Alpes par exemple.



Figure 48 : Vues du canal de la Prise du Curé au sein d'un petit corridor boisé et prairie humide

- **n° 5** : côté Est de la RD 273, sur un accotement étroit se trouvent un petit fossé collectant les écoulements de la chaussée, se trouvent une alternance de jardins et d'une friche largement embuissonnée qui s'est développée sur des terrains à caractère humide. Cette friche, outre le caractère humide du site qui constitue en soi un intérêt écologique et hydrologique, est un milieu favorable à la nidification et au nourrissage d'un cortège de passereaux très varié, ainsi qu'à l'hébergement du Hérisson d'Europe et de divers reptiles.

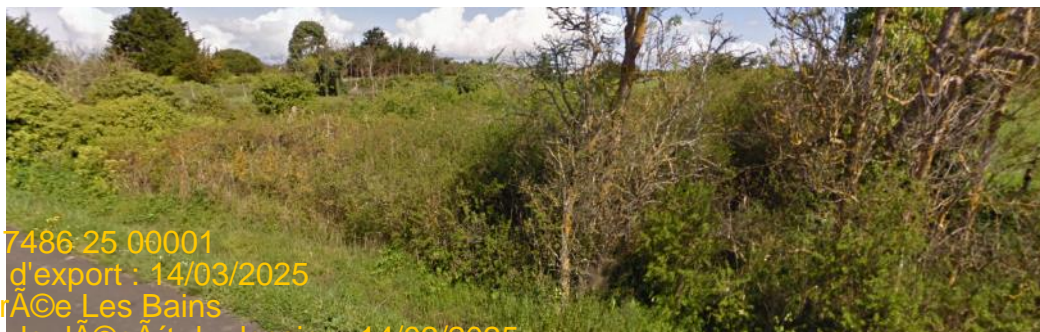
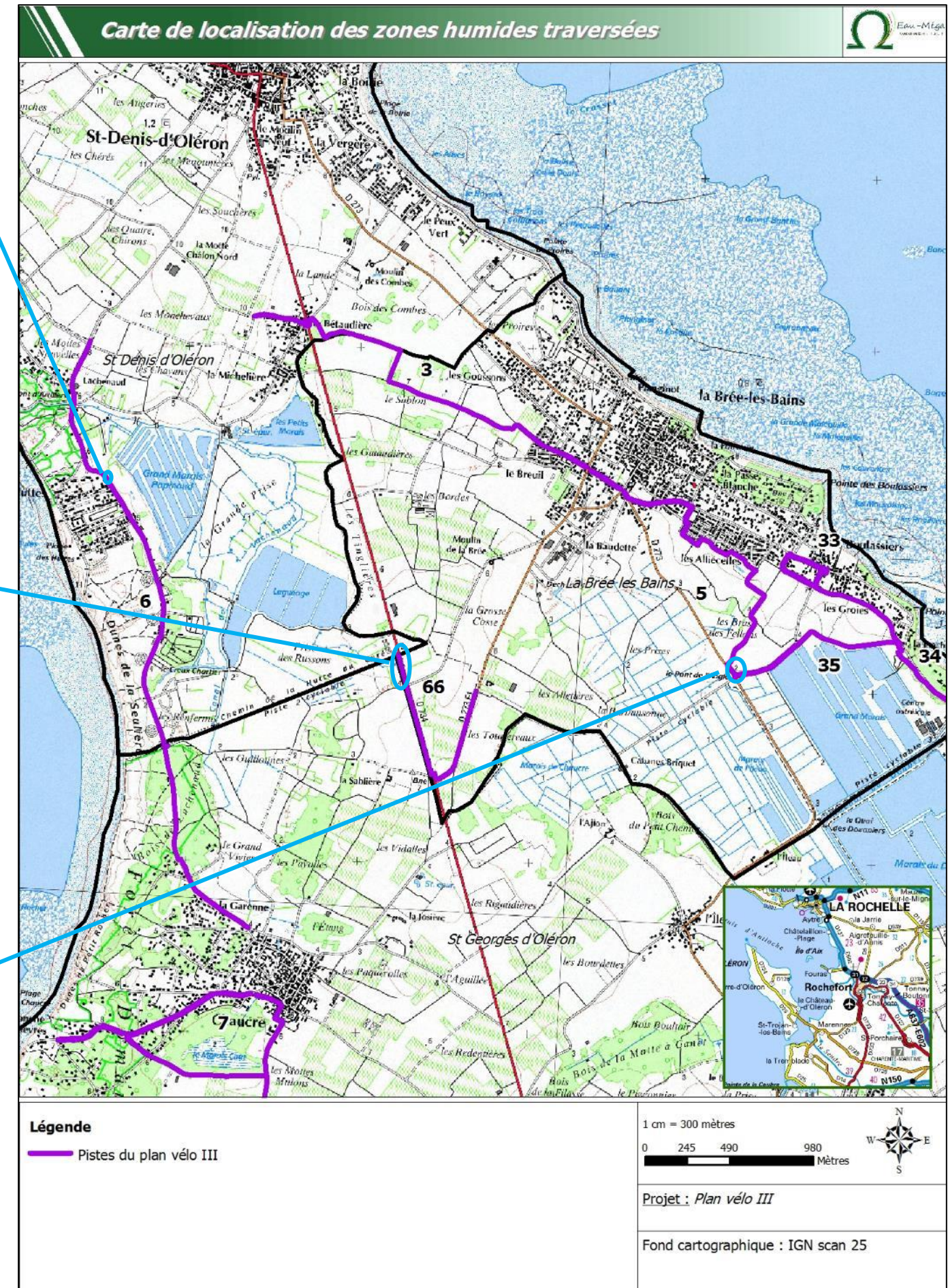


Figure 49 : vue de la friche embuissonnée qui s'est développée sur des terrains à caractère humide (à droite)



Carte 45 : carte de localisation des zones humides traversées